

Demande d'autorisation de disposition d'espèces floristiques envahissantes

Notez que certains travaux de contrôle d'espèces envahissantes sont encadrés par une réglementation et peuvent nécessiter l'obtention de permis, d'autorisations ou d'une déclaration de conformité. Il est de votre responsabilité de vous en informer au préalable.

Certaines espèces floristiques sont jugées prioritaires en matière de lutte au Québec puisqu'il s'agit d'espèces préoccupantes pouvant nuire à la biodiversité et à l'environnement. Dans le cas de certaines espèces, un danger pour la santé humaine a également été identifié.

Considérant ces risques, les procédures pour l'élimination doivent être adaptées pour les Espèces Floristiques Exotiques Envahissantes (EFEE).

Centre de gestion des matières résiduelles

750, Chemin du Lac Daigle
Sept-Îles (Québec) G4R 4K7

Instructions générales

Toute demande de disposition d'espèces envahissantes doit être transmise à la Ville de Sept-Îles au moins trois (3) jours ouvrables avant la date prévue du transport vers le Lieu d'enfouissement technique (LET).

La demande doit contenir l'ensemble des renseignements exigés dans le présent formulaire.

Une autorisation écrite doit être dûment signée par un représentant de la Ville de Sept-Îles et est obligatoire avant que les EFEE ne puissent être transportées au LET. Aucun transport ne sera autorisé sans cette approbation préalable.

1. Requérant

Nom de l'entreprise	Nom de la personne ressource
Adresse courriel	Numéro de téléphone

2. Provenance des EFEE

No de matricule
Adresse (numéro, rue, ville)
Autres (veuillez préciser)

3. EFEE

Quantité estimée (exprimé en tonne métrique)	Type de véhicule utilisé	Nombre de transport estimé
Espèces :		
Type de contenant utilisé pour l'emballage ¹ :		
Nom du transporteur Date prévue du ou des transport(s)		
Autres informations pertinentes		

4. Contenants acceptés

Tout matériaux non emballés adéquatement sera refusé par le personnel du LET.

Les EFEE et/ou les résidus d'EFEE doivent être ensachés de manière étanche dans des sacs en plastique épais et robuste. Il n'est pas obligatoire d'utiliser un sac spécifiquement conçu à cette fin, à condition que le sac utilisé soit étanche et robuste.

Avant la disposition vous devrez vous assurer que les véhicules utilisés pour le transport doivent avoir été vérifiés avant de partir du site des travaux d'éradication de façon à éviter la dissémination des semences durant le transport et à l'arrivée au site. Les sacs contenant les EFEE et/ou les résidus d'EFEE doivent être couverts par une toile ou être placés dans un compartiment fermé durant le transport.

J'ai pris connaissance des contenants acceptés et je m'engage à respecter les modalités, ainsi qu'à faire respecter ces exigences par toute personne mandatée pour le transport.

5. Procédure au LET pour le transport

1. Le transporteur doit avoir obtenu la confirmation d'autorisation du représentant de la Ville de Sept-Îles avant de transporter ses matières au LET, sinon l'accès pourrait lui être refusé.
2. Dès son arrivée au LET, le transporteur doit déclarer la présence d'EFEE dans les matières qu'il transporte, au préposé du poste de pesée.
3. Le contenant étanche doit être intact à l'arrivée au LET. Les matières doivent être emballées dans le contenant étanche accepté.
4. Le transporteur doit accepter de défrayer le tarif d'enfouissement en vigueur.
5. Le transporteur doit attendre les instructions avant de décharger les matières à l'endroit indiqué par le personnel du LET, sur la zone d'enfouissement.
6. Le déchargement doit se faire de façon à ne pas endommager le contenant étanche dans lequel sont placées les EFEE.

J'ai pris connaissance des directives de la présente procédure et je m'engage à les respecter et à les faire respecter par les personnes qui seront mandatées pour le transport.

6. Envoi du formulaire

Ce formulaire dûment complété doit être soumis à la Ville de Sept-Îles pour autorisation préalable à : division.environnement@septiles.ca.

7. Autorisation (section réservée au représentant de la Ville de Sept-Îles)

Nom du représentant de la Ville de Sept-Îles

Date de l'autorisation

Signature